



## Assemblée générale

Distr. générale  
28 août 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-septième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire\*

**Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003**

## Mise en oeuvre des projets financés sur le Compte pour le développement

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### *Résumé*

Par sa résolution 56/237, l'Assemblée générale a décidé de garder à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-septième session. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande.

---

\* A/57/150.

\*\* La présentation tardive de ce rapport est imputable aux nombreuses consultations qu'il a fallu tenir pour en établir la version définitive.



## I. Introduction

1. Le Compte pour le développement a été créé en application de la décision 21 du programme de réformes présenté par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Réformer l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950 et Add.1 à 7). Il est alimenté par les ressources dégagées grâce aux efforts du Secrétariat pour réduire et recentrer les dépenses hors programme, comme le Secrétaire général l'avait demandé en vue de rationaliser l'administration.

2. À ce jour, 43 projets, d'un montant total de 39 195 000 dollars, ont été approuvés pour exécution par l'Assemblée générale.

a) Sept projets au titre de la première tranche du Compte ont été financés dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (voir le tableau I). Les propositions y afférentes avaient été présentées dans le rapport du Secrétaire général sur l'emploi des dividendes pour le développement (A/53/374 et Add.1) et approuvées par l'Assemblée dans ses résolutions 53/220 A, du 7 avril 1999, et 53/220 B, du 8 juin 1999; au 30 juin 2002, 69,6 % des dépenses prévues avaient été effectuées;

b) Seize projets de la deuxième tranche ont été financés dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (voir le tableau II). Les propositions y afférentes étaient présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les projets à financer sur les ressources inscrites au chapitre 33, Compte pour le développement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/C.5/54/37) et sont évoquées dans la partie IV de la résolution 54/249 de l'Assemblée, en date du 23 décembre 1999; au 30 juin 2002, 55,9 % des dépenses prévues avaient été effectuées;

c) Vingt projets de la troisième tranche ont été financés dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (voir le tableau III). Les propositions correspondantes figuraient dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 au chapitre 33, Compte pour le développement [A/56/6 (chap. 33)], et sont évoquées dans la partie XIII de la résolution 56/254 de l'Assemblée, en date du 24 décembre 2001; au 30 juin 2002, 4,9 % des dépenses prévues avaient été effectuées.

3. Ces projets sont destinés à renforcer les capacités, en particulier par la coopération économique et technique régionale et interrégionale entre pays en développement. Ils sont exécutés par les entités membres du Comité exécutif des affaires économiques et sociales. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales fait fonction de Directeur du programme du Compte.

4. Ceux de la première tranche visaient en particulier à promouvoir les technologies de l'information et les réseaux correspondants. Avec la deuxième tranche, il s'agissait surtout de renforcer les réseaux de compétences aux niveaux sous-régional et régional. La troisième, quant à elle, est consacrée au renforcement des capacités de gestion de la mondialisation en général.

5. Dans ses résolutions 53/220 A et 53/220 B, l'Assemblée générale soulignait que dans la mise en oeuvre de ces propositions, il faudrait clairement faire ressortir la contribution qu'elles apporteraient au renforcement des capacités nationales, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, et accorder une attention particulière à l'utilisation des ressources techniques, humaines et autres disponibles dans les pays en développement. L'Assemblée y soulignait aussi que les projets devraient avoir des effets multiplicateurs et être exécutés autant que possible avec le concours de plusieurs institutions et organismes.

6. Dans sa résolution 56/237 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale se déclare préoccupée par le faible taux d'exécution des projets et demande instamment qu'ils soient exécutés plus rapidement et plus efficacement. Elle prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport la date du démarrage, le nom de l'agent d'exécution et la date prévue d'achèvement de tous les projets en cours, ainsi que de présenter des explications en cas de changement dans les dates d'achèvement prévues. Les renseignements demandés sur les première et deuxième tranches du Compte pour le développement sont affichés sur son site Web, à l'adresse <[www.un.org/esa/devaccount](http://www.un.org/esa/devaccount)>. Les projets de la troisième tranche n'ayant été lancés qu'au premier semestre de 2002, il n'y a pas encore d'information disponible à leur sujet, en dehors des chapitres qui figurent dans le fascicule correspondant du projet de budget-programme [(A/56/6, (chap. 33)].

## II. Renforcement des outils de gestion du Compte

7. La coordination et la gestion du Compte ont encore été améliorées en 2002. On a défini et programmé les procédures requises pour la présentation en ligne des nouvelles propositions de projet au Directeur à l'aide d'un module spécial incorporé au Système intégré de suivi (SIS). Ce dernier a aussi été amélioré pour pouvoir saisir davantage d'informations sur les progrès réalisés dans l'exécution des projets et sur leur impact, notamment par des rapports d'étape en ligne.

8. En collaboration avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, une interface pilote a été établie entre le Système intégré de gestion (SIG) et le Système intégré de suivi (SIS) pour faciliter le contrôle intégré de la bonne marche des projets financés sur le Compte pour le développement (voir le chapitre 33 du budget-programme). La fonction repose sur une procédure entièrement automatisée permettant de télécharger périodiquement du SIG des données financières qui sont ensuite ajoutées à la fiche du projet considéré contenue dans le SIS.

9. Les directives applicables à l'exécution ont été révisées pour tenir compte du soutien croissant apporté par le SIS à la conception des projets et au contrôle de leur déroulement, ainsi que des besoins du cycle des projets de la quatrième tranche de financement.

10. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales fait de plus en plus fonction d'administrateur du Compte, notamment en discutant idées et modalités, en encourageant les projets conjoints, en évaluant les progrès dans l'exécution des projets et en approuvant le thème de la nouvelle tranche de financement.

## III. Exécution des projets

11. Les tableaux 1, 2 et 3 présentés plus loin donnent des indications sur les dépenses engagées au 30 juin 2002 au titre de l'exécution des projets. Le Directeur du programme a reçu, examiné et analysé les rapports de fond sur l'état d'avancement des divers projets exécutés par les organismes compétents.

12. Les résumés de ces rapports d'étape sur tous les projets des première et deuxième tranches, y compris

l'évaluation de leurs résultats, sont affichés sur le site Web du Compte pour le développement, à l'adresse : <[www.un.org/esa/devaccount](http://www.un.org/esa/devaccount)>.

13. Le Directeur du Programme a bon espoir que tous les projets de la première tranche auront été achevés au début de 2003 au plus tard. Il a aussi rappelé aux responsables de l'exécution des projets 00/01A, 00/01D, 00/01E, 00/01H, 00/01I et 00/01K qu'aux termes du paragraphe 7 de la résolution 56/237 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général était prié de suivre le taux d'exécution des projets afin de savoir quels étaient ceux qui ne donnaient pas les résultats escomptés et quelle en était la cause. Il les a avertis que si les résultats de leurs projets ne s'amélioraient pas considérablement, les fonds qui leur étaient destinés risquaient d'être réaffectés à ceux qui donnaient de bons résultats.

14. Les deux premières tranches des projets financés sur le Compte pour le développement avaient dans l'ensemble été lentes à démarrer, en grande partie à cause des procédures de fonctionnement et protocoles qu'il fallait établir à cet effet. Pour la majorité d'entre eux, ces projets n'ont été mis en chantier qu'en 2000.

15. La plupart des projets sont conçus et élaborés suivant les critères définis pour le Compte, et ils ont tous pour principal objectif de renforcer les capacités. Plusieurs introduisent l'apprentissage à distance pour certains sujets : cette formule peut être efficace à moindre coût et avoir beaucoup plus d'effets multiplicateurs que les types d'apprentissage plus traditionnels. Dans un petit nombre de cas, la conception et l'exécution n'entraînent pas d'effet multiplicateur ou ne paraissent pas facile à reproduire. À de rares exceptions près, tous les projets disposent de réseaux propres ou de réseaux d'appui et font appel aux nouvelles technologies de l'information.

16. Tous ces projets favorisent la coopération sous-régionale, régionale ou internationale – surtout dans le cas de l'Afrique. De même, la plupart associent délibérément plusieurs organismes poursuivant les mêmes objectifs. Plusieurs ont encouragé d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux à s'engager activement dans le même domaine ou un domaine apparenté. Quelques-uns ont manifestement réussi à renforcer les capacités, mettre en place des réseaux et consolider les institutions.

17. Bien que les agents d'exécution n'indiquent pas systématiquement dans leurs rapports d'étape l'origine

des compétences dans l'exécution de leurs projets, certains ont pu en trouver dans les pays en développement et faciliter l'échange de données d'expérience et de savoir entre ces pays.

18. Malgré le calendrier initialement proposé au moment de leur conception, aucun des projets, pour les raisons citées plus haut, n'avait été achevé à la fin de 2001.

19. Les projets avaient tardé à démarrer parce qu'il fallait définir au titre de leurs activités des modalités de renforcement des capacités parfaitement conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière et de programmation, ainsi qu'aux critères fixés par l'Assemblée. À cela est venue s'ajouter dans certains cas une programmation irréaliste qui fait qu'à présent on prévoit jusqu'à un ou deux ans de retard par rapport à la date d'achèvement initialement indiquée. Il y a aussi le caractère multinational de ces projets, qui en complique encore l'exécution et met à rude épreuve les capacités de l'agent d'exécution, surtout lorsque ses effectifs sont limités. Le Directeur du Programme a rappelé aux entités intéressées qu'il fallait accélérer le rythme de réalisation.

20. À quelques exceptions près, les rapports des agents d'exécution se sont améliorés durant l'année écoulée. Ils présentent davantage d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, ce qui permet de juger en meilleure connaissance de cause des résultats des projets.

21. Un projet a été redéfini à cause de difficultés d'exécution, et les fonds réaffectés à un ensemble d'activités remanié portant sur le même domaine (les petits États insulaires en développement). On envisage de réduire les budgets d'autres projets pour réaffecter les fonds ainsi dégagés à des activités qui paraissent avoir plus de chances de produire et pérenniser l'effet initialement souhaité.

#### IV. Conclusions

22. **Malgré les progrès accomplis dans le renforcement des capacités et la promotion d'une coopération régionale et interinstitutions, la pérennité de ces réalisations reste dans bien des cas à prouver. Pour le moment, il y a fort peu d'éléments indiquant que les pays participants maîtrisent entièrement les activités menées. Celles-ci ont permis, par exemple, la création et le**

**renforcement de capacités, mais il n'est pas toujours certain que les connaissances et compétences ainsi acquises répondent à une demande et que les dirigeants des pays et des régions fassent appel à elles et les exploitent. Les projets pilotes offrent des perspectives intéressantes, mais il ne se multiplieront que si les décideurs ont la volonté et les moyens financiers nécessaires. D'un autre côté, on sait quelles sont les institutions qui sont prêtes à s'en charger.**

23. **Pour préserver durablement l'impact des projets régionaux et interrégionaux, il faut que des partenaires dynamiques et résolus prennent le relais des entités des Nations Unies à l'achèvement des projets. Quelques-uns des agents d'exécution sont très conscients de ce problème et s'emploient à le résoudre; ce n'est apparemment pas le cas général. Le Directeur du Programme a appelé l'attention de toutes les entités sur le fait qu'il importe d'inculquer à leurs partenaires le sentiment d'être responsables et maîtres des projets si l'on veut que ceux-ci fassent pleinement sentir leur effet.**

24. **L'Assemblée générale jugera peut-être bon de prendre note du présent rapport.**

Tableau I  
**Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 34, Compte pour le développement,  
 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 au 30 juin 2002<sup>a</sup>**

| Projet                                | Agent<br>d'exécution  | Montant<br>approuvé | Dépenses<br>1998-1999 | Dépense                             | Dépense                         | Dépenses totales<br>au titre des<br>projets | Solde<br>au 30 juin<br>2002 | Taux<br>d'exécution<br>par projet |             |
|---------------------------------------|---|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------------|-----------------------------------|-------------|
|                                       |   |                     |                       | 2000-2001<br>au 31 décembre<br>2001 | 2002-2003<br>au 30 juin<br>2002 |   |                             |                                   |             |
| <i>(En milliers de dollars É.-U.)</i> |   |                     |                       |                                     |                                 |   |                             |                                   |             |
| 98/99A                                | Promotion du commerce électronique  | CNUCED              | 1 980,0               | 305,1                               | 942,9                           | 220,4                                       | 1 468,4                     | 511,6                             | 74,2        |
| 98/99B                                | Mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse des politiques économiques et sociales   | CEA                 | 2 500,0               | 649,1                               | 971,4                           | 150,9                                       | 1 771,4                     | 728,6                             | 70,9        |
| 98/99D                                | Système informatique et de télétransmission pour l'action nationale et internationale contre la drogue  | PNUCID              | 1 100,0               | 300,2                               | 283,2                           | 83,9  | 667,3                       | 432,7                             | 60,7        |
| 98/99E                                | Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés   | ONU-HABITAT         | 945,0                 | 0,0                                 | 620,5                           | 46,0  | 666,5                       | 278,5                             | 70,5        |
| 98/99F                                | Réseau en ligne d'institutions régionales pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques  | DESA                | 1 525,0               | 103,5                               | 644,9                           | 248,2                                       | 996,6                       | 528,4                             | 65,4        |
| 98/99G                                | Réseau de recherche pour l'analyse des politiques à l'échelle mondiale  | DESA                | 1 325,0               | 0,0                                 | 1 251,6                         | 19,3  | 1 270,9                     | 54,1                              | 95,9        |
| 98/99H                                | Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes | DESA                | 3 570,0               | 218,1                               | 1 670,4                         | 270,6                                       | 2 159,1                     | 1 410,9                           | 60,5        |
| <b>Total</b>                          |   |                     | <b>12 945,0</b>       | <b>1 576,0</b>                      | <b>6 384,9</b>                  | <b>1 039,3</b>                              | <b>9 000,2</b>              | <b>3 944,8</b>                    | <b>69,6</b> |

*Note explicative* : DESA = Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; CEA = Commission économique pour l'Afrique; ONU-HABITAT = Programme des Nations Unies pour les établissements humains; CNUCED = Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; PNUCID = Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

<sup>a</sup> Voir résolutions 53/220 A et 53/220 B.

Tableau II  
**Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 33, Compte pour le développement,  
du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 au 30 juin 2002<sup>a</sup>**

| Projet                         | Agent<br>d'exécution  | Montant<br>approuvé                | Dépense                             | Dépense                         | Dépenses totales<br>au titre des projets | Solde              | Taux                      |      |
|--------------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|--|--------------------|---------------------------|------|
|                                |   |                                    | 2000-2001<br>au 31 décembre<br>2001 | 2002-2003<br>au 30 juin<br>2002 |  | au 30 juin<br>2002 | d'exécution<br>par projet |      |
| (En milliers de dollars É.-U.) |   |                                    |                                     |                                 |  |                    |                           |      |
| 00/01A                         | Renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique de la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique                                 | CESAP                              | 738,0                               | 119,3                           | 45,5                                     | 164,8              | 573,2                     | 22,3 |
| 00/01B                         | Programme de formation portant sur la réadaptation des toxicomanes et la prévention des drogues sur le lieu de travail dans la région de l'Asie et du Pacifique                             | PNUCID                             | 549,7                               | 130,0                           | 182,9                                    | 312,9              | 236,8                     | 56,9 |
| 00/01C                         | Renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau  | DESA/<br>commissions<br>régionales | 1 650,0                             | 841,3                           | 0,1                                      | 841,4              | 808,6                     | 51,0 |
| 00/01D                         | Renforcement des capacités en matière de prise de décisions en vue d'un développement durable, Département des affaires économiques et sociales   | DESA                               | 300,0                               | 19,0                            | 0,0                                      | 19,0               | 281,0                     | 6,3  |
| 00/01E                         | Renforcement des mécanismes visant à promouvoir la parité entre les sexes dans les pays d'Afrique   | DESA                               | 1 241,0                             | 270,9                           | 18,1                                     | 288,0              | 953,0                     | 23,2 |
| 00/01F                         | Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale  | CEE/<br>CESAP                      | 1 750,0                             | 1 071,3                         | 205,0                                    | 1 276,3            | 473,7                     | 72,9 |
| 00/01G                         | Renforcement des capacités régionales en matière de développement des statistiques  | DESA                               | 1 500,0                             | 746,3                           | 325,4                                    | 1 071,7            | 428,3                     | 71,4 |
| 00/01H                         | Renforcement des capacités des institutions en vue de l'égalisation des chances des handicapés, Département des affaires économiques et sociales  | DESA                               | 940,7                               | 198,3                           | 116,4                                    | 314,7              | 626,0                     | 33,5 |
| 00/01I                         | Renforcement des capacités en matière de politique de développement économique et social dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes  | CEPALC                             | 325,4                               | 74,6                            | 33,2                                     | 107,8              | 217,6                     | 33,1 |
| 00/01J                         | Mise en place d'un cadre de collaboration pour l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest | PNUE                               | 642,2                               | 120,6                           | 298,5                                    | 419,1              | 223,1                     | 65,3 |
| 00/01K                         | Gestion durable des déchets dans les pays africains   | ONU-<br>HABITAT                    | 500,0                               | 104,7                           | 48,0                                     | 152,7              | 347,3                     | 30,5 |
| 00/01L                         | Lutte contre la pollution d'origine urbaine des eaux souterraines et de surface en Afrique  | PNUE/<br>CEA                       | 250,0                               | 138,5                           | 22,0                                     | 160,5              | 89,5                      | 64,2 |

| Projet                         | Agent<br>d'exécution  | Montant<br>approuvé<br>au 31 décembre<br>2001 | Dépense         | Dépense        | Dépenses totales<br>au titre des projets | Solde              | Taux                      |             |
|--------------------------------|---|---|-----------------|----------------|--|--------------------|---------------------------|-------------|
|                                |   |   | 2000-2001       | 2002-2003      |  | au 30 juin<br>2002 | d'exécution<br>par projet |             |
| (En milliers de dollars É.-U.) |   |   |                 |                |  |                    |                           |             |
| 00/01M                         | Renforcement des capacités et mise en place de réseaux sur les politiques pour le développement durable fondé sur les ressources                            | CNUCED/<br>UNU                                | 498,0           | 175,7          | 166,3                                    | 342,0              | 156,0                     | 68,7        |
| 00/01N                         | Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en vue de leur intégration effective dans le système commercial multilatéral | CNUCED  | 900,0           | 755,6          | 85,6                                     | 841,2              | 58,8                      | 93,5        |
| 00/01O                         | Renforcement des capacités d'analyse de l'endettement tolérable   | CNUCED  | 500,0           | 276,9          | 52,5                                     | 329,4              | 170,6                     | 65,9        |
| 00/01P                         | Renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base  | CNUCED  | 900,0           | 641,6          | 82,2                                     | 723,8              | 176,2                     | 80,4        |
| <b>Total</b>                   |   |   | <b>13 185,0</b> | <b>5 684,6</b> | <b>1 681,7</b>                           | <b>7 365,3</b>     | <b>5 819,7</b>            | <b>55,9</b> |

*Note explicative* : DESA = Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; CEA = Commission économique pour l'Afrique; CEE = Commission économique pour l'Europe; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CNUCED = Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement; PNUCID = Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

<sup>a</sup> Voir A/C.5/54/37 et résolution 54/249 de l'Assemblée générale, par. 190 à 200.

Tableau III  
**Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 33, Compte pour le développement,  
du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 au 30 juin 2002<sup>a</sup>**

| Projet | Agent d'exécution  | Montant                        | Dépenses  | Solde au     | Taux        |      |
|--------|--|--------------------------------|-----------|--------------|-------------|------|
|        |  | approuvé                       | 2002-2003 | 30 juin 2002 | d'exécution |      |
|        |  | (En milliers de dollars É.-U.) |           |              |             |      |
| 02/03A | Renforcement des capacités pour la promotion des marchés de capitaux en Afrique  | CEA                            | 905,0     | 0,0          | 905,0       | 0,0  |
| 02/03B | Renforcement des capacités en matière de recherche sur les nouveaux problèmes de population dans les pays en développement   | DESA/CEA/CESAP                 | 510,0     | 0,0          | 510,0       | 0,0  |
| 02/03C | Renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique en Méditerranée   | CEE/CESAO/CEA                  | 600,0     | 0,0          | 600,0       | 0,0  |
| 02/03D | Renforcement des capacités des mécanismes nationaux en vue d'une gestion des affaires publiques soucieuse d'équité entre les sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes           | CEPALC/DESA                    | 850,0     | 35,1         | 814,9       | 4,1  |
| 02/03E | Pauvreté urbaine : stratégie concrète à l'usage des municipalités et institutions urbaines d'Amérique latine et des Caraïbes   | CEPALC/ONU-HABITAT             | 800,0     | 6,2          | 793,8       | 0,8  |
| 02/03F | Renforcement des réseaux d'institutions et d'experts afin d'accélérer la mise au point de statistiques sociales et environnementales dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes | CEPALC/DESA                    | 825,0     | 4,5          | 820,5       | 0,5  |
| 02/03G | Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique                                      | CESAP/CNUCED                   | 950,0     | 0,0          | 950,0       | 0,0  |
| 02/03H | Constitution d'un réseau de compétences en matière d'investissements étrangers directs dans les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale         | CESEAO/CNUCED                  | 480,0     | 0,0          | 480,0       | 0,0  |
| 02/03I | Renforcement des capacités en matière de création de liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre-maritime   | CEE/CESAP/CEPALC/CEA/CESEAO    | 1 250,0   | 0,0          | 1 250,0     | 0,0  |
| 02/03J | Renforcement des capacités de répondre aux principales questions qui se posent sur la scène économique internationale  | CNUCED                         | 960,0     | 139,9        | 820,1       | 14,6 |
| 02/03K | Renforcement de la capacité des pays en développement d'attirer les investissements internationaux et d'en tirer profit  | CNUCED                         | 950,0     | 62,8         | 887,2       | 6,6  |
| 02/03L | Renforcement des capacités par la formation au règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle                     | CNUCED                         | 420,0     | 96,5         | 323,5       | 23,0 |
| 02/03M | Renforcement des capacités institutionnelles relatives à la politique et au droit de la concurrence  | CNUCED                         | 410,0     | 8,9          | 401,1       | 2,2  |

| Projet       | Agent d'exécution  | Montant                        | Dépenses                     | Solde au     | Taux                      |            |
|--------------|--|--------------------------------|------------------------------|--------------|---------------------------|------------|
|              |  | approuvé                       | 2002-2003<br>au 30 juin 2002 | 30 juin 2002 | d'exécution<br>par projet |            |
|              |  | (En milliers de dollars É.-U.) |                              |              |                           |            |
| 02/03N       | Amélioration de la participation et renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement sujets à certification en Asie occidentale                         | PNUE                           | 230,0                        | 0,0          | 230,0                     | 0,0        |
| 02/03O       | Sources d'énergie renouvelables pour la fourniture de services d'information et de communication en milieu rural dans les pays en développement  | PNUE/UIT                       | 260,0                        | 0,0          | 260,0                     | 0,0        |
| 02/03P       | Prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail et dans la famille dans les pays du cône Sud   | PNUCID                         | 450,0                        | 0,0          | 450,0                     | 0,0        |
| 02/03Q       | Renforcement d'un réseau de responsables des questions de parité entre les sexes en Afrique et en Asie occidentale   | DESA/CEA                       | 625,0                        | 0,0          | 625,0                     | 0,0        |
| 02/03R       | Renforcement des capacités de lutte contre la pauvreté au moyen du développement communautaire dans les régions souffrant d'une dégradation de l'environnement, et création de réseaux à cette fin | DESA                           | 370,0                        | 0,0          | 370,0                     | 0,0        |
| 02/03S       | Élaboration et mise en oeuvre de stratégies nationales d'adoption de techniques propres  | DESA                           | 400,0                        | 74,3         | 325,7                     | 18,6       |
| 02/03T       | Renforcement des capacités statistiques dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale  | DESA/CESAO                     | 820,0                        | 207,9        | 612,1                     | 25,4       |
| <b>Total</b> |  |                                | <b>13 065,0</b>              | <b>636,1</b> | <b>12 428,9</b>           | <b>4,9</b> |

*Note explicative* : DESA = Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; CEA = Commission économique pour l'Afrique; CEE = Commission économique pour l'Europe; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; UIT = Union internationale des télécommunications; CNUCED = Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement; PNUCID = Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-HABITAT = Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

<sup>a</sup> Voir A/56/6 (chap. 33) et résolution 56/254 A de l'Assemblée générale.